

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES : Où s'adresser ?

Vous pouvez consulter le site www.service-public.fr

Ce site répond à toutes vos demandes administratives ; il vous informe sur la liste des documents à fournir, les formulaires à remplir, le coût des différentes démarches etc...

A la Mairie de Predeignes : Tél. : 05-65-34-31-59 ou predeignes.mairie@wanadoo.fr
Horaires : mardi : 9h. – 12h. / mercredi : 9h. 12h. / Vendredi : 14h.- 18h

Pour :

- demande ou renouvellement de carte d'identité
- demande ou renouvellement de passeport
- certificat de concubinage (en présence de deux témoins)
- copie conforme de diplômes ou documents divers
- déclaration de naissance (mairie du lieu de naissance)
- déclaration de décès (mairie du lieu de décès)
- extrait d'acte de naissance
- extrait d'acte de mariage
- duplicata du livret de famille
- inscription sur les listes électorales
- demande de certificat d'urbanisme (CU)
- demande de permis de construire
- demande d'autorisation de travaux (obligatoire)
- certificat d'hérédité

A la Sous-préfecture de Figeac : Tél. : 05 65 34 04 15

22 rue Caviale Figeac Cedex

Accueil du public : matin : 9h00 – 12h00 / a-m : 13h30 – 16h30

Pour :

- demande de carte grise et certificat de non-gage
- déclaration d'une association
- demande de permis de chasse, de pêche (consulter les associations de la commune)

Au Tribunal d'instance de Figeac Tél. 05 65 50 03 20 Pour : demande de Pacs	A la Communauté des Communes Tél. : 05 65 11 22 76 Pour : l'assainissement individuel (voir en Mairie)
A la circonscription des impôts de Figeac Tél. : 05 65 50 70 09 Cité administrative Place du 12 mai 1944 accueil du public : 8h. – 12h. / 13h. 30 –16h. Pour renseignements, réclamations, calcul des impôts...	Au Trésor public Tél. : 05 65 36 23 67 Id. Id. Pour le paiement des impôts
A la Perception de Figeac : Tél. 05 65 50 70 09 Pour : Certificat de non-imposition (ex pour demande d'assistance ou d'aide judiciaire)	
A la police de l'eau /garde-pêche (voir en mairie) Pour : enlever un arbre tombé dans le ruisseau	A la DDEA de Lacapelle-Marival Tél. : 05 65 40 96 05 Pour : abattre des arbres en bordure de routes
Au chef de l'établissement où votre enfant est scolarisé Pour : un certificat de scolarité	A votre employeur Pour : un certificat de travail